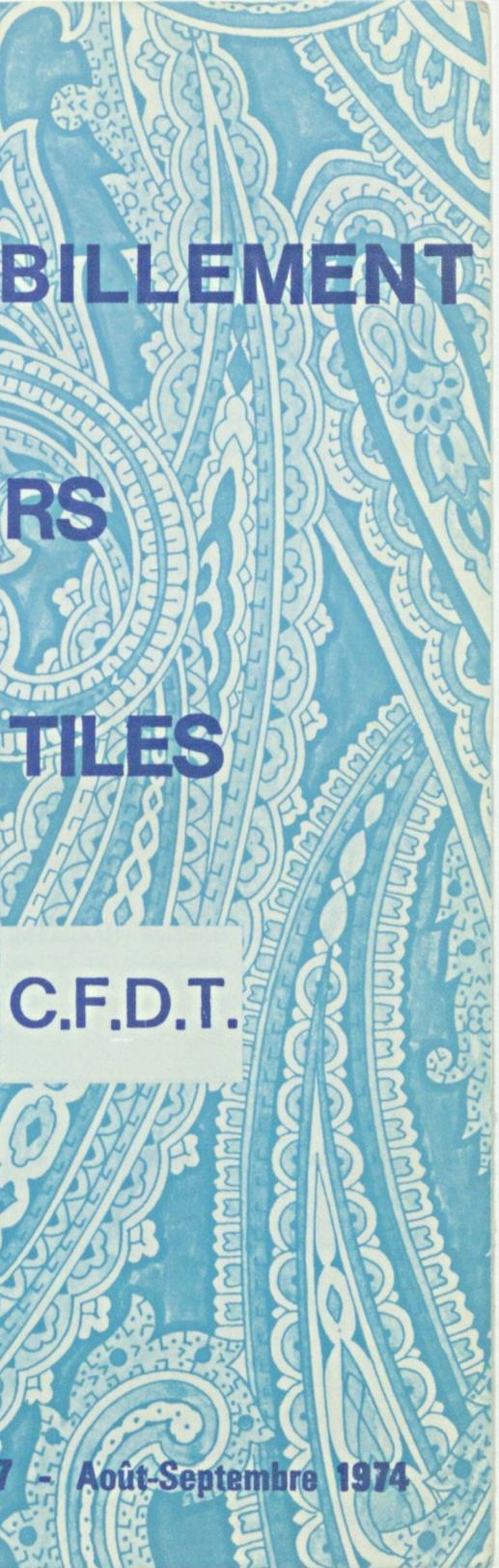




HA BILLEMENT CUIRS TEX TILES



C.F.D.T.

HA-CUI-TEX N° 277 - Août-Septembre 1974

SOMMAIRE

- **EDITO**
A la rentrée ! il faut que ça change !
- **VIE FEDERALE**
Avec les nombreux problèmes d'emploi, de perte importante de pouvoir d'achat, etc., etc., l'action pendant cette période, n'a pas pris de vacances.
- **MAJORITE A 18 ANS, SAUF POUR ETRE DELEGUE DANS LES ENTREPRISES**
Aussi, dans toutes les entreprises, l'objectif du Congrès « Eligibilité sans distinction d'âge et sans aucune restriction pour les Immigrés » doit être repris pour l'imposer.
- **A PROPOS DE LA RESTRUCTURATION DE LA GAUCHE SOCIALISTE**
Le Conseil fédéral de Juin a pris position sur l'engagement de la C.F.D.T. tenant compte de notre orientation de FLERS. Tous les Militants HA.CUI.TEX. doivent en prendre connaissance pour poursuivre la réflexion à l'intérieur de toutes les structures.
- **LA FORMATION SYNDICALE HA.CUI.TEX.**
Elle est importante et complémentaire à la formation interprofessionnelle. Ceci nécessite donc que dans tous les Syndicats et les sections, il y ait un plan de formation à partir des besoins enregistrés.
- **L'ALGERIE EN 1974**
Compte rendu d'un voyage lors d'une manifestation anti-raciste, cet article doit permettre de continuer la réflexion avec d'autres camarades.
- **BAREME HABILLEMENT**
Applicable au 1^{er} juillet. La C.F.D.T. et la C.G.T. n'ont pas signé cet accord du fait de la faiblesse de l'augmentation. De plus, les chiffres de l'accord n'ont pas été négociés en réunion.



HA-CUI-TEX

→ aux syndicats et sections

29 AVRIL 74 : SPECIAL CHAUSSURE

— Avenants à la Convention Collective Nationale.

8 MAI 74 : SPECIAL INTERBRANCHES

— Soutenons la lutte des Travailleurs de ROMANS.

9 MAI 74 : SPECIAL TEXTILES NATURELS

— Salaires minima dans les entreprises au 1.4.74.

10 JUIN 74 : SPECIAL HABILLEMENT

— La vérité sur les salaires et les prix.

SPECIAUX TRUSTS :

— AGACHE-WILLOT le 10 juin 74,
— PROUVOST — MASUREL le 10 juin 74.

17 JUIN 74 : SPECIAL INTERBRANCHES

— Des objectifs à mettre en avant,
— Au sujet de l'engagement C.F.D.T. dans le regroupement des forces politiques de Gauche.
— Position HA.CUI.TEX.

17 JUIN 74 : SPECIAL TEXTILES NATURELS

— Avenant N° 16 sur les salaires,
— Accord du 7 juin « CONGES PAYES ».

2 JUILLET 74 : SPECIAL CHAUSSURE

— Nouveau barème salaire au 1.7.74.

10 JUILLET : SPECIAL INTERBRANCHES

— Décalage entre discours du Patronat et Gouvernement et leurs actes.
— Solidarité financière avec les travailleurs des Tanneries Françaises Réunies.

6 AOUT 74 : SPECIAL INTERBRANCHES

— Pas de vacances pour les 500 Travailleurs d'ANNONAY,
— La solidarité avec les 500 Travailleurs,
— EVAWEAR à ST-QUENTIN ou un cas typiques d'agissement des multinationales.

ET SI UN JOUR ÇA SE PASSAIT AINSI



diraient-ils toujours que
les licenciements c'est normal ?

SOMMAIRE

- **EDITO**
A la rentrée ! il faut que ça change !
- **VIE FEDERALE**
Avec les nombreux problèmes d'emploi, de perte importante de pouvoir d'achat, etc., etc., l'action pendant cette période, n'a pas pris de vacances.
- **MAJORITE A 18 ANS, SAUF POUR ETRE DELEGUE DANS LES ENTREPRISES**
Aussi, dans toutes les entreprises, l'objectif du Congrès « Eligibilité sans distinction d'âge et sans aucune restriction pour les Immigrés » doit être repris pour l'imposer.
- **A PROPOS DE LA RESTRUCTURATION DE LA GAUCHE SOCIALISTE**
Le Conseil fédéral de Juin a pris position sur l'engagement de la C.F.D.T. tenant compte de notre orientation de FLERS. Tous les Militants HA.CUI.TEX. doivent en prendre connaissance pour poursuivre la réflexion à l'intérieur de toutes les structures.
- **LA FORMATION SYNDICALE HA.CUI.TEX.**
Elle est importante et complémentaire à la formation interprofessionnelle. Ceci nécessite donc que dans tous les Syndicats et les sections, il y ait un plan de formation à partir des besoins enregistrés.
- **L'ALGERIE EN 1974**
Compte rendu d'un voyage lors d'une manifestation anti-raciste, cet article doit permettre de continuer la réflexion avec d'autres camarades.
- **BAREME HABILLEMENT**
Applicable au 1^{er} juillet. La C.F.D.T. et la C.G.T. n'ont pas signé cet accord du fait de la faiblesse de l'augmentation. De plus, les chiffres de l'accord n'ont pas été négociés en réunion.



C'EST UN OBJECTIF C.F.D.T.

POUR LA RENTRÉE

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES

1 L'EMPLOI

La lutte pour sa garantie devra être importante, aussi de partout où le problème se pose
NOUS DEVONS :

- engager l'action contre les licenciements
- être solidaires avec les camarades en lutte

Et revendiquer pour tous,

- La garantie collective de l'emploi et des salaires.
- En cas de chômage, garantie du salaire réel sur la base de 40 h.
- La Retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes avec pension complète.

2 LES SALAIRES

La perte importante du pouvoir d'achat des travailleurs nécessite, et cela malgré la campagne démagogique du gouvernement « Frein sur les prix », que l'action s'engage pour obtenir :

- La garantie d'un salaire mensuel de 1 500 F. nets base 40 h.
- Une augmentation égalitaire pour tous, 200 F. immédiatement.

3 LE RENFORCEMENT DE LA C.F.D.T.

UN RAPPORT DE FORCE ORGANISE, constant EST plus que jamais INDISPENSABLE, aussi il faut :

- Convaincre les travailleurs D'ADHERER EN MASSE A LA C.F.D.T.
- Mettre en application notre OBJECTIF : 3 + 1
- Pour 3 adhérents, 1 adhérent nouveau
- Pour 3 sections, 1 section nouvelle.

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - 75439 PARIS - Cédex 09

27^e ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 1,50 F

— Abonnement annuel ordinaire : 11 F (10 numéros)

— Abonnement de soutien : 15 F

au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 1 F en timbre poste.



Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, 75439 PARIS, Cédex 09

FEDERATION DES INDUSTRIES HABILLEMENT,

CUIR, TEXTILE C.F.D.T.

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Téléphone standard ou confédéral : 280-62-43

A la rentrée !!**il faut que ça change !**

La période des congés payés 1974, c'est l'occasion pour les Militants de se reposer, de changer d'air, d'échanger et de confronter leurs problèmes, leurs préoccupations avec d'autres militants rencontrés dans d'autres secteurs.

Les mois de juillet - août 1974, ont été aussi l'occasion, comme d'habitude (c'est cela le changement), pour GISCARD et le Gouvernement de prendre des mesures qui auront des conséquences graves pour les travailleurs, dans bien des domaines.

LE CHANGEMENT ANNONCE C'EST QUOI ?

— La montée des prix qui s'accentue et qui concerne les loyers, le gaz, l'électricité, les voitures, les transports, le fuel, les timbres poste et pendant ce même temps, un S.M.I.C. à 1 014 F nets par mois.

— La dégradation de l'emploi par la multiplication des fermetures d'entreprises dans nos professions : Tanneries Françaises Réunies - André à Nancy - Tachon à Bordeaux - Everwear à St-Quentin - Buda à Toulon et tant d'autres...

Le chômage, les réductions d'horaires qui s'accentuent dans nos branches.

— La répression qui prend la forme de « coups de poing » à la PONIATOVSKI, les problèmes de l'O.R.T.F., des prisons, de l'armée, la récession de la main-d'œuvre immigrée et l'incitation au racisme.

ET SI L'ON PRENAIT EN MAINS**LE CHANGEMENT QUE L'ON VEUT ?**

C'est l'objectif que nous devons dès maintenant discuter dans nos sections et syndicats et proposer aux travailleurs dans nos boîtes.

UN OBJECTIF PRIORITAIRE, « L'ADHESION »

La période qui s'annonce sera une période difficile pour les travailleurs. Les problèmes risquent de ne pas manquer. Ce doit être aussi pour nous l'occasion de discuter avec les travailleurs, de proposer l'adhésion qui permettra d'être plus forts pour s'opposer aux mesures de licenciements, aux bas salaires, aux mauvaises conditions de travail.

Profitons-en au maximum pour atteindre notre objectif du Congrès :

- 1 nouvel adhérent pour 3 adhérents,
- 1 nouvelle section pour 3 sections.

DES OBJECTIFS D'ACTION AU PLUS TOT

Face aux problèmes qui sont loin d'être réglés dans nos branches, aux décisions que les Patrons ne vont pas hésiter à prendre suite à la hausse des prix des matières premières, de l'énergie, des transports, suite à l'encadrement du crédit, à l'impôt sur les plus values « annoncé » par Giscard, **il nous faudra plus que jamais nous battre sur nos objectifs :**

— **Les salaires** - Rattraper les augmentations en vigueur et annoncées et le retard sur les autres professions par :

- un minimum mensuel de 1500 F nets pour 40 h par semaine,
- une augmentation mensuelle immédiate de 200 F égale pour tous.

— **L'emploi** - La défense du DROIT pour tous à l'emploi par :

- le refus des licenciements,
- la garantie collective de l'emploi.

Le maintien de l'emploi par :

- la 5^e semaine de congés,
- le retour aux 40 heures,

• la retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes avec pension complète.

— **Les conditions de travail** qui risquent d'être plus dures pour assurer la rentabilité à tout prix pour les Patrons. Pour nous, c'est au contraire l'allègement des tâches et la suppression du travail au rendement.

— **Les droits syndicaux** plus nécessaires que jamais par l'information payée 12 heures par an sur le lieu et sur le temps de travail,

- la réintégration des travailleurs et militants licenciés,
- l'égalité des droits syndicaux et politiques pour les immigrés,
- et l'éligibilité à 18 ans (à la majorité) et non pas seulement le droit d'être électeur.

1974 - 1975 sera aussi une année importante sur le plan de la réflexion et des décisions de la C.F.D.T. face aux problèmes Syndicats - Politique. Nous aurons également dans ce domaine à expliquer, à décider avec les adhérents des positions à prendre dans les prochains mois.

UNE ANNEE QUI COMMENCE

... doit être pour nous :

- 1^o) L'année de l'adhésion.
- 2^o) L'année de l'action collective à tous les niveaux.
- 3^o) L'année de progression importante de nos objectifs.

N'attendons pas le changement de Giscard, il est déjà présent, nous ne devons compter que sur l'action des Travailleurs pour que changent leurs conditions de vie, de salaires, d'emploi, etc.

LA RENTREE est là, les problèmes aussi. Avec le plus grand nombre dans l'action, il nous faut, dès aujourd'hui, préparer demain car, pour nous le seul et le plus sûr moyen d'arriver au changement profond dans une Société Socialiste et autogestionnaire, c'est par la pratique de l'action et par un syndicalisme de masse et de classe.

FAIRE ADHERER - INFORMER - AGIR pour atteindre nos objectifs.

C'est ce changement que nous vous proposons pour l'année qui commence.

Robert HANTZ
14 août 1974

A TRAVERS L'ACTION →

Durant les deux derniers mois, c'est bien l'Emploi qui a été à la UNE des Actions dans nos branches, le conflit des Tanneries Françaises Réunies étant le point central.

Cependant, du fait que dans le dernier numéro d'**HA-CUI-TEX** de Juin - Juillet il n'y a pas eu de rubrique « VIE FEDERALE », afin de rendre compte du Congrès Fédéral, nous avons une période riche en actions à traduire ici.

Actions sur les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et le droit syndical mais que nous ne pourrons qu'énumérer, faute de place.

L'ACTION POUR LA GARANTIE DE L'EMPLOI, ETRE PRETS POUR LA RENTREE

Le 6 juin à Paris, le Conseil Fédéral **HA-CUI-TEX** déclarait dans un communiqué :

« Le Conseil National de la Fédération Habillement - Cuir - Textiles C.F.D.T. réuni à PARIS le 6 juin 1974 constate que la situation de l'emploi dans nos professions devient de plus en plus inquiétante alors que, pendant la campagne électorale, les déclarations de **GISCARD D'ESTAING**, candidat à la présidence, se voulaient apaisantes.

Volontairement, pendant cette campagne présidentielle, les problèmes d'emploi ont été passés sous silence et les décisions reportées avec la complicité du Patronat qui voulait favoriser l'élection du candidat de la Droite.

Aujourd'hui, ces problèmes éclatent au grand jour et se traduisent par :

- des baisses d'horaires importantes,
- le développement du chômage partiel,
- des licenciements collectifs,
- des menaces de fermetures suite à dépôts de bilan et faillites. »

Ce communiqué se terminait par un appel à l'Action à tous les niveaux :

« Le Conseil National HA-CUI-TEX C.F.D.T. apporte son soutien aux travailleurs déjà en lutte pour conserver leur emploi et leurs ressources.

Il appelle à développer des luttes unitaires efficaces partout où les problèmes d'emploi se posent : entreprise, localité et région, tant au niveau professionnel qu'interprofessionnel.

Le Conseil National HA-CUI-TEX C.F.D.T. rappelle les principales revendications permettant la garantie collective de l'emploi et des salaires :

- Refus de tout licenciement.
- Retour aux 40 heures sans perte de salaire.
- Avancement de l'âge de la retraite avec pension complète.
- 5^e semaine de congés payés. »

● **TANNERIES FRANÇAISES REUNIES - ANNONAY 07 - LE PUY 43 -
BORT-LES-ORGUES 19 -**

L'action se poursuit toujours aux T.F.R. afin de garantir l'emploi des 1950 Travailleurs des 3 usines.

Le 25 juin, l'administrateur provisoire de l'entreprise annonce au C.C.E., la fermeture de l'usine d'ANNONAY — 182 licenciements au PUY et 13 à BORT-les-ORGUES. Devant cette mesure, les travailleurs du PUY et d'ANNONAY réagissent une nouvelle fois et se mettent en grève immédiatement.

Le 8 juillet, le tribunal de commerce déclarait l'entreprise en règlement judiciaire et désignait deux syndics. Ce jour-là le travail reprend au PUY et le lendemain les travailleurs d'ANNONAY décident de reprendre le travail le 10 juillet.

Le 12 juillet, le C.E. d'ANNONAY est informé de la fermeture irrémédiable d'ANNONAY. Au PUY, il n'y aura plus que 35 pré-retraites et 10 Cadres licenciés. A BORT-les-ORGUES : 11 pré-retraites et 1 cadre licencié.

Devant cette décision, sans appel, les travailleurs d'ANNONAY occupent l'usine depuis le 12 juillet.

Afin de refuser toutes suppressions d'emploi, les Tanneurs prennent de nombreuses initiatives :

- délégation au Ministère du Travail le 23 juillet,
- délégation auprès du Préfet de la Région,
- sortie d'un char humoristique,
- filtrage des routes pour expliquer le conflit,
- stand à la Foire aux Oignons à TOURNON dans l'Ardèche,
- délégation au LARZAC,
- Porte ouverte de l'usine le 25 août.

Les Tanneurs ont réalisé des badges en Cuir en forme de peaux avec la mention « Soutien aux Tanneurs ». Des badges auto-collants ont également été imprimés. Cela doit leur permettre d'organiser la solidarité indispensable pour tenir le temps qu'il faudra.

● SOCIETE NOUVELLE ROMANAISE — ROMANS

Le démarrage de la **Société Nouvelle Romanaise**, qui devait reprendre les travailleurs licenciés des Ets SALAMANDER n'a pu se faire le 2 mai comme prévu. Le protocole d'accord, signé avec BIDEGAIN le 27 août 73, prévoyait l'emploi dans la S.N.R. de tous les travailleurs qui effectueraient le stage de Formation Professionnelle de 6 mois.

BIDEGAIN n'a pas tenu parole en ne proposant que 167 Emplois à l'issue du stage. Il a fallu l'occupation de la S.N.R. (qui n'avait pas encore fonctionné) du 2 mai jusqu'au 10 juin pour que les travailleurs en lutte (78 sur les 234 qui ont terminé le stage) puissent être assurés d'embaucher et de conserver leur salaire antérieur, au moins pendant 6 mois.

Il aura fallu un an pour régler les problèmes d'Emploi qu'avaient entraîné la fermeture de SALAMANDER et les licenciements de 327 Travailleurs.

● ROUX — TANNERIES A ROMANS — 200 salariés

Après une Assemblée générale de tout le personnel le vendredi 9 août, les travailleurs ont débrayé à nouveau le lundi 12 août. Ils ont manifesté dans les rues de ROMANS et se sont rendus ensuite à la Préfecture de VALENCE.

Ils ont décidé de se battre pour sauver leur emploi car l'entreprise est menacée de fermeture.

● GUICHERT et COSTE — LYON — FORELLY — SAINT-CHAMOND (Vêtements BAYARD)

Début mai, face aux problèmes d'emploi, les travailleuses organisent des grèves tournantes par atelier d'une demi heure par jour.

Le 7 mai la Chambre Patronale a été occupée par les travailleuses.

Le plan de redressement ayant été accepté par le tribunal de commerce, les travailleuses restent vigilantes pour garantir leur emploi. Cela d'autant plus que des licenciements sont annoncés chez MANIGLIER faisant partie du même groupe.

● MANIGLIER — LILLE (confection)

Le Patron de MANIGLIER, actionnaire de GUICHERT et COSTE, annonce le licenciement de 46 personnes dont 2 déléguées C.F.D.T. Pour l'une des deux, le Patron a déjà perdu un procès aux Prud'Hommes et a été condamné à 1 000 F d'amende et 1 500 F de dommages et intérêts. Malgré cela, il essaie encore une fois !

Les travailleuses sont mobilisées et les Assemblées générales réunissent toujours autant de monde.

● EVERWAER — ST-QUENTIN 02

Cette entreprise, où 270 salariés fabriquent des couvre-lits, est en faillite depuis le 14 juin. De l'avis des experts, c'est une entreprise rentable qui fournit 40 % du marché français de couvre-lits. Cette faillite est donc une faillite organisée par la Direction qui se trouve en ANGLETERRE.

Tout a été organisé dans les règles des entreprises multinationales : revendre en France du matériel Hollandais à un prix exorbitant. De plus, ce matériel était déjà jugé vétuste en 1963. Livraisons à des tarifs préférentiels : 5,25 F le mètre alors que le prix de revient sorti de machine est d'environ 9 Francs. Cela devait amener le **dépérissement du marché français**. Depuis octobre 1973, le C.E., où la C.F.D.T. est majoritaire, tirait la sonnette d'alarme.

Le bilan annuel mars 73 - mars 74 étant déficitaire (et pour cause !) la Direction décide de fermer l'entreprise. La réaction des travailleurs a été immédiate et la Direction Anglaise décidait de suspendre la décision.

Depuis, les travailleurs s'organisent et veulent maintenir leur emploi. Des **Assemblées générales du personnel** ont lieu tous les jours. Travail d'information, de sensibilisation et de mobilisation de la population et des entreprises du secteur. Démarches auprès de la Chambre Patronale, de la Municipalité, du Préfet et même du Ministère du Travail.

● Etablissement BUDA — TOULON) (83)

Les 62 personnes de cette entreprise de Confection ont appris à la veille de leurs congés que leur entreprise, n'ayant plus de commandes, fermerait dès le 2 Août, sans préavis ni indemnités. Aussitôt, une assemblée générale du personnel a décidé de se battre pour toucher les salaires dus et maintenir l'emploi. Au lieu de partir en congés, les travailleurs décident la grève avec occupation des locaux. Cela devait amener le Patron à payer les salaires de juillet mais il refusait de verser les congés et ne pouvait s'engager pour la garantie de l'emploi.

La popularisation et la solidarité se développent dans la Région Toulonnaise — délégations aux autorités, manifestations, occupation se poursuivent, des travailleurs d'autres Régions, se trouvant en vacances par là, viennent témoigner également leur solidarité. Les filles de chez BUDA, veulent conserver leur emploi et elles en prennent les moyens.

● Ets BOURGUET — LABASTIDE-ROUAIROUX (81)

Cette entreprise Textile a déposé son bilan et les 280 Travailleurs risquent de perdre leur emploi. Avant le dépôt de bilan, les travailleurs n'étaient pas payés, aussi, ils avaient décidé d'occuper l'usine tout en continuant de travailler et cela afin de sauvegarder le patrimoine.

Après l'annonce du dépôt de bilan, plusieurs manifestations ont lieu dont l'une a bloqué la route des vacances.

Le tour de France cycliste passant par là, quelques jours plus tard, la caravane du tour est freinée, des tracts sont distribués, des explications données aux journalistes. Les coureurs ralentissent, certains saluent au passage.

Une opération porte ouverte a lieu le lendemain et elle réunit plus d'un millier de personnes. De nombreuses sections syndicales ont apporté leur soutien. Cette journée a permis aux ouvriers de vendre du tissu au bénéfice de leur lutte. La journée a été marquée par un Méchoui de 8 moutons dans le parc municipal. Les travailleurs des Ets BOURGUET sont décidés à se défendre. Ils déclarent « Rien ne justifie la fermeture de l'usine, nous lutterons jusqu'au bout ».

● C.L.E.M. à VILLENEUVE S/LOT (47)

Début avril, dans cette entreprise de confection de lingerie masculine, les salaires de mars n'avaient pas été versés, 50 % des salaires de février n'avaient pas été perçus et certaines ouvrières n'avaient pas perçu leur salaire de janvier !! De plus les ouvrières étaient entassées dans un garage trop petit.

Avec l'aide de la C.F.D.T., les 30 ouvrières décident de s'organiser et élisent des déléguées du personnel. L'action de la C.F.D.T. a obligé la municipalité à se démener. L'entreprise a pu redémarrer au 1^{er} août dans des nouveaux locaux mieux aménagés et la Convention Collective est enfin appliquée. La totalité des emplois a pu être maintenue et actuellement, les travailleuses veillent à ce que l'entreprise continue de tourner car elles ont démontré qu'elle était viable.

● En NORMANDIE, deux entreprises licencient leur personnel à la veille des congés.

— LA SOPREC à CEAUCE (61) — Confection — licencie 42 ouvrières le 30 juillet. Quelques jours plus tard, c'était les 68 salariées de la Société ERNESE de confection à la FERTE MACE (61) qui apprenaient leur licenciement. Avec l'interprofessionnel C.F.D.T. les travailleuses ont décidé de se battre.

Concernant l'emploi, nous pouvons citer également des manifestations qui se sont déroulées en juillet. L'une à NANCY regroupant les travailleurs des chaussures ANDRE et des ateliers de Confection BENJAMIN PASCAL — L'autre à ELBEUF regroupant les travailleurs des Ets BLIN et BLIN et la population d'ELBEUF.

● L'ACTION SUR LES SALAIRES S'EST EGALEMENT POURSUIVIE

— Ets DELCER à St QUENTIN 02 — Après 15 jours de grève, les 400 Travailleurs ont obtenu + 0,70 F au 1^{er} avril et + 0,30 F au 1^{er} juillet. Une prime de vacances a également été accordée.

— Ets TEXAC à DUNKERQUE 59 — Une grève d'une semaine a permis d'améliorer la prime de vacances et de fin d'année.

— Ets DUHAMEL — HARNES 62 — Les 400 travailleuses de cette entreprise de Confection ont fait grève avec occupation pendant 10 jours début juillet en vue d'obtenir une prime de vacances de 300 F pour tous. Elles ont obtenu : Une prime de transport égale à 62 % des frais réels — amélioration de la prime d'assiduité mensuelle — prime annuelle correspondant au total des 12 primes mensuelles d'assiduité, — les femmes enceintes peuvent quitter le travail 10 minutes plus tôt.

— Ets LEJABY — ST-MAURICE DE BEYNOST 01 — Après 15 jours de grève, les 92 salariés de cette entreprise d'Habillement ont obtenu le 26 juillet : Le paiement des jours de grève à 50 % soit 400 F pour tous. — Une prime de fin d'année de 360 F. Une augmentation de salaires de 0,42 F au 1^{er} juillet, la catégorie C. passe ainsi à 7,50 F.

— Ets LA BONNAL — Bonneterie à DAMBACH 67 — Un jour et demi de grève a permis d'obtenir une augmentation des salaires de 0,40 F. Les heures de grève ont été payées uniformément à 7 F de l'heure.

— Ets HERITIERS de GEORGES PERRIN — Les travailleurs ont obtenu une augmentation de 3 % en plus des augmentations conventionnelles du Textile Naturel.

— Ets PENICAUD à HALLUIN 59 — Les travailleurs, après avoir obtenu une majoration de salaires de 6,5 % + 20 centimes au 1^{er} avril, viennent d'obtenir : + 2 % au 1^{er} juin — + 1 % en juillet — Le Mini au 1^{er} juillet sera de 7,75 F.

— Ets PORCHER — 38 — T.N. Après 5 jours de grève perlée pour augmentation de salaire et contre le salaire au rendement, les travailleurs ont obtenu, en plus des augmentations conventionnelles : + 29 centimes au 1^{er} juin — + 20 centimes au 1^{er} juillet + 20 centimes au 1^{er} septembre. Pour le rendement, le salaire est garanti à 8,65 F à compter du 1^{er} juillet. Le patron a instauré une prime supplémentaire pour le rendement que les travailleurs refusent.

— TEINTURERIE MODERNE à VANNES 56 — Le personnel a obtenu une prime de transport de 15 F pour 0 à 4 km, 30 F au-delà de 4 km.

— Ets JULIENNE - ROUEN 76 - Dans cette entreprise, il a été obtenu : Indemnité de transport de 25 F pour tous - Prime de fin d'année de 200 F après 1 an d'ancienneté. Les femmes enceintes peuvent quitter le travail 1/4 d'heure avant l'horaire normal le midi et le soir - Révalorisation de certains bas salaires.

— GILLET THAON - CAMBRAI 59 - 40 travailleurs de la Teinture ont fait grève 1 semaine à la mi-juillet. Les conditions de travail sont améliorées par la suppression du travail en équipe 2 x 8 et un renforcement des effectifs dans chaque secteur. L'arrêt effectif pour le casse-croûte hors du lieu de travail a été obtenu. Concernant les salaires, les primes d'équipes sont maintenues pour le personnel se trouvant maintenant à la journée. Augmentation du salaire horaire de 0,38 F à 0,42 F - 2 jours de grève ont été payés.

— Ets CYCLONE - FOUGERES 35 - Les 900 travailleurs de cette entreprise d'Habillement ont fait grève 3 jours début juillet afin d'obtenir le versement de 80 % des congés payés avant le départ en vacances. La Direction proposait une avance de 300 F. Finalement un compromis a été trouvé mais les ouvriers sont décidés à poursuivre la lutte, à la rentrée pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail.

Des patrons condamnés

La Direction de la S.A. Adrien MANIGLIER Confection à LILLE avait été condamné à verser 10 000 F (1 million ancien) à une ouvrière licenciée pendant un arrêt maladie (voir vie fédérale de janvier 74). L'employeur a fait appel à ce jugement des Prud'Hommes de LILLE. La Cour d'Appel de DOUAI a confirmé la faute de l'employeur et sa condamnation.

En date du 2 juin, le gérant de la Société LOCMINOISE de Confection a été condamné par le tribunal de LORIENT à une amende de 2 000 F pour avoir omis de consulter le Comité d'Entreprise avant des licenciements et à 500 F pour avoir licencié sans autorisation préalable de l'inspecteur du travail. La C.F.D.T. obtient 1 000 F de dommages et intérêts.

Le gérant de la Société BOURGUIGNONE de Textiles à CHAUFFAILLES 71 a été condamné à 15 jours de prison avec sursis pour avoir licencié 20 personnes sans autorisation du Service Départemental de la Main-d'œuvre. Le gérant a été condamné en outre à verser 200 F à l'Union des Syndicats de Saône-et-Loire et à 300 F à chacun des 7 salariés qui s'étaient constitués partie civile.

La Directrice des Ets DESSENNE - Broderies mécaniques à VILLERS-OUTREAUX 59 a été condamnée à un mois de prison avec sursis, 1 500 F d'amende, à 200 F de dommages et intérêts à la C.F.D.T. Elle est condamnée pour entrave à la libre désignation des délégués du personnel.

Le Directeur de la Société QUIMPERLOISE de Vêtements à QUIMPERLE a été quant à lui, condamné à 1 000 F d'amende et 1 000 F de dommages et intérêts à la C.F.D.T. Ce Directeur avait fait tout ce qu'il pouvait pour empêcher l'implantation d'une section syndicale C.F.D.T.

Comme on peut le constater ci-dessus, l'action juridique vient renforcer l'action des travailleurs.

L'action dans d'autres pays

— Grève de 4 semaines à l'usine de confection de pantalons Lee à SAINT NICOLAS WAES en Belgique.

Les travailleuses de cette entreprise ont mené la lutte pour la diminution des cadences de travail et la suppression du système de primes et son remplacement par un salaire fixe. Encore une lutte contre le salaire lié au rendement.

— Au MOZAMBIQUE des milliers de travailleurs du textile ont fait grève 1 semaine au mois de mai. Le mouvement a été victorieux car les salaires ont été augmentés de 100 %.

— Aux ETATS-UNIS - 110 000 travailleurs et travailleuses confectonnant des vêtements pour hommes ont paralysé pendant 11 jours 750 usines. La grève s'est terminée par un accord qui prévoit une augmentation générale des salaires.

— En THAILANDE - Des milliers de travailleurs ont fait grève une semaine. Un accord est intervenu et prévoit une augmentation des salaires.

— Les entreprises DAPHICA à Tournai et MOUSCRON en Belgique ont été occupées pendant une semaine par les 800 travailleurs qui voulaient ainsi s'opposer à la fermeture définitive de l'entreprise. Un accord a pu intervenir, les usines étant reprises par d'autres firmes.

— PORTUGAL - Les travailleuses de l'entreprise SOGANTAL sont en grève. Elles étaient payées à l'équivalent de 320 NF par mois pour 45 heures par semaine. Les ouvrières ont profité des libertés concédées actuellement au PORTUGAL pour mener la lutte afin de faire cesser leur exploitation. Signalons que le patron de la SOGANTAL possède également l'entreprise LAMONT dans la Région de BORDEAUX.

Ces deux entreprises fabriquent des survêtements. Le tissu est coupé en France, les survêtements confectionnés au PORTUGAL pour être revendus en France. Ce procédé, permet au patron d'accroître son profit.

Cela nous démontre une fois de plus que la solidarité internationale est une nécessité de la lutte de tous les travailleurs.

— TEXAS U.S.A. - Après presque 2 ans de grève, c'est la victoire. Depuis le mois de mai 1972, les 3 000 travailleurs de l'entreprise FARAH à EL PASO (U.S.A.) étaient en grève. Voir à ce sujet HA-CUI-TEX de juin-juillet 73 qui relate l'action 1 an après le début de la grève. Le boycott des pantalons et bleus de travail produits par cette entreprise a été un appui efficace.

Les revendications étaient multiples mais le problème fondamental était celui de la reconnaissance de l'action des travailleurs américains du textile (ACWA) comme interlocuteur valable, représentatif de l'ensemble des travailleurs de cette entreprise multinationale aux ETATS-UNIS. Après presque deux ans de lutte acharnée, les travailleurs ont eu gain de cause : l'entreprise FARAH (160 millions de dollars) a reconnu le droit de négociation à l'ACWA.

La C.M.T. avait appelé ses affiliés à participer au boycott des produits « FARAH », elle se réjouit avec tout le mouvement syndical, de la victoire enfin remportée par les travailleurs d'EL PASO.

Sur le plan national

◆ HABILLEMENT

Un accord national de salaires a été signé par F.O. et la C.F.T.C. Le point 100 passe à 5,60 F. Voir le nouveau barème dans ce bulletin.

NORD - PAS-DE-CALAIS - Suite à l'accord d'indexation non signé par la C.F.D.T. et la C.G.T. les salaires seront augmentés de + 4,15 % à compter du 1^{er} juillet.

Le salaire professionnel est ainsi augmenté de + 0,26 F ce qui le porte à 6,66 F. L'augmentation minimum depuis le 1^{er} janvier est égale à + 0,86 F de l'heure au 1^{er} juillet. La Chambre patronale de l'habillement a prévenu la C.F.D.T. et la C.G.T. qu'elles ne seraient pas invitées (du fait qu'elles n'ont pas signé) à la réunion d'octobre pour prévoir la 3^e étape d'augmentation. A cela, F.O. s'est engagée à ne pas y participer si les deux organisations étaient refusées.

ROUEN - Un accord prévoit l'augmentation des salaires réels

de 0,30 F au 1^{er} juin et 0,15 F au 1^{er} juillet.

◆ ROUSSAGE et TEILLAGE de LIN dans le NORD-PAS-DE-CALAIS

Un accord de salaire concernant les entreprises industrielles de rouissage teillage de lin dans les départements du Nord - Pas-de-Calais a été signé. A compter du 1^{er} avril les salaires effectifs sont majorés de 6,5 % + 30 centimes salaire minimum à 6,70 F. Prime forfaitaire de 100 F en mars.

◆ HAUTE COUTURE PARISIENNE

Un accord en date du 14 juin prévoit une augmentation de 10 % sur les salaires minima et 8 % sur les salaires réels à compter du 1^{er} juillet 74. Augmentation de la prime de collection de 150 F à 170 F pour les premières mains qualifiées - de 75 à 90 F pour les premières mains débutantes - de 63 à 76 F pour les secondes mains.

◆ MODE et CHAPELLERIE

Un accord prévoit qu'à compter du 15 juillet, la valeur du point 100 est fixée à 5,30 F. Cela fait une augmentation de 20,5 % depuis le 1^{er} novembre 1973.

◆ CONFECTION MILITAIRE

Un texte améliorant la Mensualisation a été conclu et signé par la C.F.D.T. Pour les salaires, les patrons ont fait une seule proposition à savoir une augmentation de 6,60 % sur les minima hiérarchiques et 7,60 % sur les garanties après 3 mois.

◆ TANNERIES MEGISSERIES

Un accord en date du 21 mai porte la valeur du point 100 à 5 F à compter du 1^{er} juin soit + 8,7 %. Cette valeur de point est portée à 5,04 au 1^{er} juillet 74 soit + 9,6 %. Le point mensuel est porté aux mêmes dates à 8,70 F et 8,77 F.

◆ VENTES PUBLIQUES DES CUIRS ET PEAUX

Cette profession suit maintenant les accords de la Tannerie Mégiserie. Les valeurs de point de 5 F et 5,04 F s'appliquent donc aux Ventes publiques de Cuir et Peaux et aux mêmes dates.

◆ MAROQUINERIE

Un accord est intervenu le 3 juillet portant le point 100 à 4,92 F soit + 13 % depuis le début de l'année et 20 % en 1 an. Malgré cette nouvelle majoration le manœuvre spécialisé continue à être payé au SMIC.

◆ FOURRURE

Un accord en date du 15 juillet porte la valeur du point à 5,65 F à compter du 1^{er} septembre 1974.

Pour la Région Parisienne un accord à la même date majore les salaires horaires au 1^{er} septembre par tranche : jusqu'à 10 F + 15 % - de 10,05 à 13 F + 12 % - 13,05 et plus + 10 %.

Ces pourcentages comprennent les hausses de salaire qui seraient intervenues depuis le 30 septembre 1973.

◆ BOUTON

Un accord prévoit qu'au 1^{er} juillet 1974, la valeur du point 100 passera à 5,20 F soit + 4,75 %. Le mini professionnel passe à 6,50 F soit + 7,44 %.

Concernant la mensualisation, les patrons ont décidé d'appliquer les améliorations prévues dans l'accord Habillement.

◆ BRETELLES CEINTURES

Un accord prévoit que le point 100 est porté à 4,80 F au 1^{er} avril 1974 et à 4,95 F à compter du 1^{er} juillet.

◆ TEXTILES NATURELS

Un accord a modifié les articles 59 à 65 bis de la convention collective nationale concernant les CONGES PAYES.

Les principales modifications portent sur : la prise en compte des absences maladie indemnisiées pour le calcul de la durée et de l'indemnisation des congés payés - Le mode de calcul de l'indemnité congé - Amélioration des absences pour événements familiaux - Indemnisation des périodes militaires et 3 jours de présélection militaire.

Un calendrier fixant les prochaines réunions a été établi :

— 20 septembre : structures des salaires et indexation des salaires.

— 25 septembre : Commission Paritaire sur les augmentations de salaires.

— 29 octobre : Classification Employés - Point sur l'application et problèmes posés pour les classifications Agents de Maîtrise - Discussion sur le cadre général des classifications ouvrières.

— 3 décembre : Problèmes d'Emploi.

S. M. I. C.

A compter du 1^{er} juillet 74, le SMIC qui était à 5,95 F passe à 6,40 F.

UNEDIC

Taux journalier en cas de chômage total à compter du 1^{er} juillet 1974 - Pendant les 3 premiers mois pour les moins de 50 ans; pendant les 6 mois pour les travailleurs entre 50 et 55 ans ;

pendant 1 an pour les travailleurs entre 55 et 58 ans; et pendant deux ans pour les plus de 58 ans : 16 francs.

Au-delà de cette durée, l'allocation journalière est de 13,92 F.

Extensions

— CORDONNIERS REPARATEURS : Avenants n° 18 du 2 octobre 72 (jours fériés) et n° 20 du 8 octobre 73 (salaires minimum au 1^{er} janvier 74) - J.O. du 20-4-74.

— MODE CHAPELLERIE - Annexe II (employés) - modifiée le 27 juin 73 - Annexe III (Cadres T.A.M.) modifiée le 27 juin 73 - Avenant n° 7 du 11 octobre 73 (salaires minimum) - J.O. du 4-5-74.

— BLANCHISSERIES TEINTURIERIES ALSACE - Convention Collective du 12 juin 73 (Annexe « Salaire et appointement » Avenants « ETAM » et « CADRES ») - J.O. du 4-5-74.

— BLANCHISSERIES TEINTURIERIES CHAMPAGNE ARDENNES - Convention Collective du 16 avril 73 (clauses générales,

Annexe « Salaires Ouvriers » et « Employés » et des Avenants « Techniciens Maîtrise » et « Cadres) - J.O. du 24-7-74.

— BOUTON - Avenant du 25 octobre 1973 (Salaires minimaux au 1^{er} novembre 73). J.O. du 2-5-74.

— MAROQUINERIE - Avenants du 1^{er} juillet 73 n° 3 (champ d'application), n° 2 à l'annexe Mensualisation (application progressive), Avenants Salaires du 12 novembre 73 (point mensuel) - J.O. du 12-7-74.

— BRETELLES CEINTURES - Annexe 1 « Employés » du 17 mai 73 - J.O. du 12-7-74.

— CHAUSSURES - Avenants du 10-12-73 (salaire minima - jours fériés - classifications) - J.O. du 17-7-74.

A travers l'organisation

● CONSEIL FEDERAL

Le 1^{er} conseil fédéral après le Congrès s'est tenu du 5 au 8 juin à BIERVILLE. Il a permis d'assimiler, d'analyser et de tirer les conclusions du Congrès. Ce conseil a analysé la situation actuelle et a décidé de l'action revendicative avant les vacances et à la rentrée.

Le conseil a également établi un plan de travail pour l'année 1974-75. A l'unanimité des présents, le conseil a voté un texte au sujet de la prise de position de la confédération concernant la restructuration de la Gauche socialiste.

● BUREAU FEDERAL

Le Bureau Fédéral des 25 et 26 juin a été consacré à l'action

revendicative en juillet-août ainsi qu'à la rentrée. Le plan de travail a pu être précisé et le calendrier annuel des principales réunions et et activités a pu être élaboré.

● CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE TEXTILE HABILLEMENT C.M.T.

Une délégation de la fédération a participé activement au Congrès de notre Fédération internationale qui s'est tenu en SUISSE du 11 au 13 juin 1974. Après la discussion générale, des travaux de commission ont permis d'élaborer 3 résolutions sur : les entreprises multinationales - l'unité syndicale - les problèmes d'inflation et d'emploi.

MAJORITÉ A 18 ANS... SAUF POUR ÊTRE DÉLÉGUÉ DANS LES ENTREPRISES

C'est en effet le 7 juillet 1974 que le Journal Officiel a publié le texte de loi qui abaisse à 18 ans l'âge de la majorité civile et électorale. Deux millions et demi de Jeunes vont pouvoir en bénéficier.

UNE REVENDICATION DE LA GAUCHE

Depuis près de 10 ans, les partis politiques de Gauche, les Organisations syndicales et notamment la C.F.D.T. et la C.G.T. ont demandé cette mesure. Alors qu'avant les élections présidentielles, la Droite souhaitait que la majorité électorale soit fixée à 19 ans, voici qu'elle doit la mettre en œuvre plus vite que prévu et dès l'âge de 18 ans.

Deux raisons à cette attitude

La première c'est que le résultat des élections présidentielles a montré une nette progression de la Gauche. Malgré sa victoire, la Droite a senti passer le vent de la défaite. Il était donc important que cette loi fut appliquée pendant cette législative car, qui sait, à la prochaine...

La deuxième raison c'est qu'après avoir prêché le changement, il fallait bien prendre certaines mesures. Il était important de faire croire aux Français que la Présidence Giscard D'ESTAING (Homme de Droite avec un Gouvernement de Droite) serait autre chose que les présidences de Droite qui l'ont précédée.

Ces deux millions et demi de Jeunes représentent d'autre part un électoral qu'il ne faut pas négliger. Monsieur LECANUET a à peine voilé le soucis de la Droite quand il a affirmé à la Tribune de l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet de loi :

« La jeunesse de FRANCE ne l'oubliera pas... »

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que depuis DE GAULLE, puis ensuite pendant la législature de POMPIDOU, la Droite disposait de nombreuses années pour faire adopter ce projet de loi. Le faire après les dernières élections présidentielles revêt presque un caractère démagogique.

UN EVENEMENT IMPORTANT

Selon un sondage de la SOFRES, parmi les Jeunes de 18 à 21 ans, 83 % estiment que le droit de vote à 18 ans est un événement important, 81 % déclarent qu'ils voteront. S'il avaient pu s'exprimer au deuxième tour des présidentielles, 59 % auraient voté MITERRAND et 41 % pour Giscard.

L'ancien slogan des Jeunes « On est bon pour faire le con à l'armée mais pas pour aller voter » n'a donc plus de raison d'être, sauf en matière sociale lors des élections professionnelles.

ET LA MAJORITÉ SOCIALE ?

Alors que le Gouvernement ne demandait au Parlement que d'approuver son projet de loi concernant la majorité électorale, les Députés lui ont imposé le vote sur la majorité civile. Des élections professionnelles, il n'en a pas été question.

Bien que la majorité civile et électorale est maintenant fixée à 18 ans, il faut encore que les candidats aux élections professionnelles aient 21 ans révolus. Il en est de même pour les délégués syndicaux et pour les représentants syndicaux aux Comités d'Entreprises.

Ces dispositions qui se relèvent à l'ancien texte de loi, n'ont pas été modifiées par le Parlement.

Aucun décret d'application n'a été pris à ce jour pour adopter ces dispositions **devenues caduques** au nouveau texte de loi sur la majorité civile et électorale à 18 ans.

Il n'est pas à douter que le C.N.P.F. ne voit pas d'un très bon œil l'entrée en vigueur de telles dispositions, pourtant, elles **s'imposent**.

Pouvoir être candidats aux élections de délégués du personnel, des délégués du Comité d'Entreprise, pouvoir être délégué syndical ou représentant syndical au C.E. à 18 ans, est maintenant une question d'égalité entre les citoyens. C'est encore une forme de discrimination envers les jeunes ouvriers, que de laisser la limite d'âge à 21 ans dans les cas cités ci-dessus.

Abaïsser cet âge à 18 ans, permettrait aussi à pas mal de sections syndicales de s'étoffer ou de se créer. Cela est surtout vrai dans nos professions et en particulier dans l'Habillement.

Avoir devant soit des Jeunes protégés par un mandat syndical, doit empêcher pas mal de Patrons de dormir la nuit. D'autant plus que ces Jeunes apporteraient avec eux leur dynamisme, leur esprit de contestation, leur mépris des règles établies et de ce fait augmenteraient la combativité des sections syndicales.

IL FAUT IMPOSER LA MAJORITE SOCIALE

C'est aux Organisations syndicales au travers des sections syndicales qu'il appartient de dénoncer cet état de fait. Il faut aussi engager dès à présent les actions nécessaires pour faire aboutir la majorité sociale.

A cet effet, il faut se rappeler que les dispositions législatives ne sont prises que lorsqu'elles sont imposées par les faits grâce à un rapport de force favorable.

Il est donc clair qu'aucune élection de délégués du personnel ou de comité d'entreprise ne peut avoir lieu sans qu'il soit revendiqué dans les entreprises, le droit aux Jeunes de 18 ans de pouvoir représenter leurs camarades de travail.

ON EST MAJEUR A 18 ANS AU NIVEAU POLITIQUE, en tant que citoyen, encore plus quand on est ouvrier et que l'on subit les conditions imposées par les Patrons dans les entreprises.

Aussi de partout reprenons la revendication votée dans la résolution générale d'orientation au Congrès de FLERS :

===== **ELIGIBILITE SANS DISTINCTION D'AGE
ET SANS AUCUNE RESTRICTION POUR LES IMMIGRES.**

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES POUR LES ELECTIONS POLITIQUES

- Celles-ci doivent se faire en mairie du lieu d'habitation, du 1^{er} septembre au 31 décembre 1974.
- Se munir d'une pièce d'identité ainsi qu'un papier attestant que l'électeur a une attache à la commune.

Inciter tous les travailleurs de 18 ans à aller se faire inscrire avant le 31 décembre 1974... C'EST IMPORTANT.

à propos de la restructuration de la Gauche socialiste

Notre congrès de Flers a procédé à l'analyse de la situation après les élections présidentielles et a dégagé des orientations pour la lutte que nous menons. Ces orientations sont contenues dans la résolution générale, parue dans HA.CUI.TEX. de juin-juillet. Elles sont dans la suite logique de nos positions antérieures.

Alors que se terminait notre congrès, le parti Socialiste réunissait, le samedi 25 mai son Comité Directeur, à l'issue duquel, MITTERRAND lançait un appel à renforcer le P.S., pour une nouvelle étape du combat de toutes les forces unies au cours de l'élection présidentielle.

Le lendemain, dimanche 26 mai, le Conseil National du P.S.U. répondait au P.S. et propose de donner de nouvelles bases à la dynamique unitaire, souhaite la tenue d'assises nationales de la Gauche pour dégager des propositions et des moyens d'action. Il souhaite ainsi créer les conditions d'une force politique puissante et crédible. Pour aboutir, un tel objectif implique le dépassement des organisations politiques existantes. (La position) n'était approuvée que par 63 % des membres de la Direction Nationale).

Le lundi 27 mai, le Bureau National C.F.D.T., convoqué pour faire le point de l'action revendicative, prenait position sur l'appel lancé par le P.S. et le P.S.U.

Le B.N. considère comme un élément positif, l'appel lancé par François MITTERAND, premier Secrétaire du P.S. pour une restructuration politique du mouvement socialiste sur la base d'un projet commun de société. Il note avec intérêt, la position voisine « prise dès maintenant par le P.S.U. ; ainsi que par d'autres groupes d'inspirations socialiste.

Cette volonté commune correspond à la stratégie d'Union des Forces Populaires préconisée par la C.F.D.T. Nombre de ses militants, dans le respect de l'autonomie syndicale à tous les niveaux, tiendront à apporter leur contribution spécifique et à favoriser autour d'un véritable projet de société socialiste, démocratique et autogestionnaire, la naissance de la grande force socialiste dont le mouvement ouvrier a besoin.

Le représentant HA.CUI.TEX. présent au Bureau National, s'est inquiété de la précipitation et du rôle que l'on voulait faire jouer à la C.F.D.T. dans cette restructuration. De plus, il s'opposait à la méthode précipitée et s'abstennait dans le vote, n'ayant pas toutes les informations nécessaires.

APPEL DES RESPONSABLES C.F.D.T.

Aussitôt après le Bureau National, un appel était rédigé par les principaux responsables C.F.D.T. et signé en tête par 10 membres du Bureau National et de nombreux responsables nationaux et régionaux où, avec leur nom figurait leur responsabilité syndicale (Le Monde

12 juin). L'appel était signé en faveur d'assises nationales du Socialisme et un regroupement de forces politiques.

S'appuyant sur la déclaration du Bureau National, des responsables C.F.D.T. ont collecté rapidement des signatures, souvent par téléphone ; et les signataires de cet APPEL allait devenir la « 3^e composante », la première étant le Parti Socialiste et la 2^e le Parti Socialiste Unifié.

Chaque composante a désigné ses responsables pour préparer les textes préparatoires aux Assises Nationales qui porteront sur la définition d'un projet de Société. Si les Assises sont positives, les responsables envisagent le regroupement à partir du P.S. pour former selon eux le « Grand Parti Socialiste Ouvrier de Masse ».

PRECISIONS

Cette précipitation des décision n'a pas été fortuite. Des discussions antérieures aux élections avaient eu lieu au plus haut niveau et avec la plus grande discréetion. Comme l'ensemble des militants C.F.D.T., la Fédération HA.CUI.TEX., pourtant représentée au Bureau National, n'a appris les informations qu'au fur et à mesure que les faits ont été rendus publiques par la presse.

La forme et les conditions de la décision sont importantes et sur cet aspect nous devons être sévères pour les responsables qui ont mené ces discussions au mépris de la démocratie syndicale.

Mais la forme ne doit pas escamoter le véritable problème qui est politique, qui engage une orientation sans débat dans l'organisation et que la Fédération HA.CUI.TEX. ne partage pas.

POSITION DE LA FEDERATION HA-CUI-TEX

Notre Congrès de Flers a précisé notre orientation. C'est donc en fonction de cette orientation que notre Conseil Fédéral a pris position à l'unanimité. Notre Fédération a été la première Organisation C.F.D.T. à faire connaître sa position. (Syndicalisme du 13 juin et Inter-branches du 17 juin aux sections).

La Fédération HA.CUI.TEX. a toujours insisté sur la dimension politique de l'action syndicale et sur l'action commune syndicat et parti sur certains problèmes. Dès avant mai 68, nous avions « souhaité que tous les militants et travailleurs aient une carte d'adhérent à un parti politique de Gauche et deviennent des citoyens actifs et révolutionnaires ».

Au Congrès de Dijon 1971, nous disions qu'il était indispensable pour les travailleurs et particulièrement les adhérents et militants C.F.D.T. d'adhérer et de militer dans les Organisations politiques de la Classe Ouvrière, paysanne, étudiante et révolutionnaire. Nous disions qu'il était de notre rôle de réhabiliter l'action politique, que nous devions agir avec les partis de Gauche sur des problèmes concrets en priorité avec ceux dont la lutte de classe détermine leur comportement et qui ont des orientations les plus proches des nôtres.

Mais nous disions aussi que nous refusions d'être la courroie de transmission des partis sous quelle que forme que ce soit. Notre volonté de recherche nous a conduit à poursuivre la réflexion en fonction de l'analyse des nouvelles réalités.

Le programme commun des élections législatives et présidentielles, les luttes revendicatives, ont été des occasions propices à la réflexion politique collective pour la prise du pouvoir à tous les niveaux.

Le Congrès de FLERS a donc abordé la conquête du pouvoir politique, du pouvoir d'Etat et du pouvoir économique.

Faisant l'analyse de la dernière période, il précisait que le programme commun avait entraîné une dynamique unitaire avec le courant autogestionnaire. Cette conjonction ayant permis un succès électoral,

mais celui-ci n'est pas dû seulement au programme commun mais aussi au développement des nombreuses luttes qui ont fait progresser la conscience de classe des travailleurs.

Notre Congrès a estimé que des luttes unitaires doivent encore se développer pour imposer nos revendications et avancer vers la victoire de la classe ouvrière.

Il a été précisé que nous devons aussi agir pour la conquête du pouvoir politique avec les partis de la classe ouvrière, à l'occasion d'élections ou de mouvements d'ampleur nationale à l'exemple de mai 68.

Si nous devons agir ensemble dans cette perspective, le Congrès a tenu à rappeler la distinction des fonctions des Organisations Syndicales et Partis Politiques.

C'est donc sur les positions de la Fédération, définies en Congrès, que le Conseil Fédéral a pris position contre l'engagement de la C.F.D.T.. dans la restructuration de la Gauche politique et plus particulièrement du Parti Socialiste.

Nous refusons que la C.F.D.T. serve à renforcer et cautionner le P.S., l'organisation syndicale devenant ainsi la courroie de transmission d'un parti.

REFORCER LA C.F.D.T., C'EST RENFORCER LA GAUCHE

La meilleure façon de renforcer la Gauche, c'est aussi de renforcer l'organisation syndicale C.F.D.T. et de mener des luttes liées aux confrontations collectives. Le conflits LIP-CERIZAY et autres, ont fait progresser la conscience de classe, la notion du pouvoir à tous les niveaux et renforcer la Gauche Syndicale et Politique. Exemple à CERIZAY, la Gauche a progressé aux dernières élections plus que la moyenne de la région, nous estimons que le conflit y est pour quelque chose.

RAPPEL DU CONGRES DE 1970

Pour faire accepter leur choix politique des responsables C.F.D.T. s'appuient sur le Congrès Confédéral de 1970, qui est celui de l'orientation socialiste de la C.F.D.T. A notre avis, il est faux de l'interpréter comme un choix de la C.F.D.T. en faveur du P.S.

Le Congrès a indiqué que la C.F.D.T. devait contribuer à la mobilisation des forces populaires. Les possibilités de contact et d'action étaient à développer en commun avec les organisations sociales, familiales, culturelles, étudiantes, paysannes et politiques sur des bases de classe.

La mobilisation devait se traduire dans une action politique de masse dans le but de permettre aux courants et forces politiques d'instaurer le cadre politique nécessaire à une Société démocratique et socialiste.

Jusqu'à ce stade nous sommes d'accord, et c'est ce que nous avons essayé de faire jusqu'à l'élection présidentielle.

Mais le Congrès n'a jamais dit qu'il fallait se servir de l'organisation syndicale pour appeler et organiser l'adhésion collective au Parti Socialiste, ni à aucune autre.

Au contraire il a précisé que les rapports entre les partis politiques et le Syndicalisme comportent le refus de toute subordination du syndicalisme, avouée ou camouflée, à une force politique, parti ou Etat. Que c'était en terme d'alliance et non de courroie de transmission que l'action commune pouvait s'engager entre Syndicats et Partis.

Il est donc clair que le Congrès de 70 ne peut servir de prétexte ou de référence à cette opération.

D'autre part, le texte du Conseil National de janvier 73 sur l'Union des Forces Populaires ne peut pas non plus servir cette opération.

A propos des Partis il est dit :

- « Le Parti Socialiste se présente d'abord comme un parti de Gouvernement. Malgré les différences de démarches et d'action, les difficultés rencontrées, il est par sa place et ses responsabilités un interlocuteur important et nécessaire.
- « LE P.S.U. s'engage dans l'action unitaire de la gauche en maintenant sa stratégie de contrôle ouvrier. Ses idées et son action contribuent à l'enrichissement de la perspective autogestionnaire.
- « Malgré la baisse de leur influence politique des organisations d'Extrême Gauche, quand elles reconnaissent les responsabilités de l'organisation syndicale, peuvent contribuer au renforcement de l'action.

A moins de trahir les positions officielles de la C.F.D.T., on ne peut s'y référer pour cautionner l'opération menée par des responsables C.F.D.T.

L'ELECTION PRESIDENTIELLE

La campagne présidentielle a certe créé un fait nouveau, mais il faut dire aussi que de nombreux militants n'ont pas attendu l'élection présidentielle pour adhérer et militer dans les partis politiques de Gauche.

A notre avis, ils sont encore trop peu nombreux certes, mais le fait qu'ils le soient est positif, car le syndicalisme ne peut pas tout faire, et de plus tout n'est pas de sa compétence.

Nous contestons le choix politique qui engage la C.F.D.T. dans la restructuration du Parti Socialiste :

En effet, il y a risque que les positions C.F.D.T. et P.S. se rejoignent dans leur stratégie, choix d'objectifs raisonnables et de méthodes d'action donnant la priorité aux élections et leur subordonnant les principales actions.

Pour nous, mai 68 n'a pas été un accident de parcours et nous ne voulons pas faire l'impasse sur ce puissant courant de contestation qui a donné un sens profond aux luttes et un espoir aux travailleurs. Mai 68 a aussi ouvert bien des pistes en ce qui concerne les objectifs et les méthodes d'action contestataires, comme il a aussi fait réfléchir sur les débouchés politiques illusoires ne remettant pas en cause la Société capitaliste.

Lors du Conseil National de janvier 1974 nous déclarions :

- « Le combat de classe contre le pouvoir actuel pour la prise du pouvoir politique par la Gauche doit s'engager à partir des problèmes des travailleurs, des revendications et des luttes.
- « Avec leurs syndicats, les travailleurs engagent des luttes qui doivent être soutenues par les Partis Politiques qui ont aussi un rôle à y jouer. Mais c'est dans les luttes communes que doit se créer et se développer l'Union des Forces Populaires qui agissent ensemble sur une base de classe.
- « A partir de ces actions communes des débats et confrontations doivent avoir lieu à tous les niveaux avec les Partis de Gauche et non des accords de sommet.
- « C'est dans cette lutte commune pendant la période actuelle que nous renforcerons la C.F.D.T. et la Gauche.

Ce que nous déclarions valable en janvier, l'est encore pour nous en septembre 74, position qui d'ailleurs a été précisée et enrichie par notre Congrès Fédéral de Flers qui s'est tenu au lendemain des élections présidentielles.

La formation syndicale HA. CUI. TEX.

CALENDRIER 1974 - 1975

La Fédération, consciente de l'importance de la formation syndicale, a réalisé de gros efforts pour répondre aux besoins qui se manifestent dans les sections syndicales et aussi pour que soient pris en charge les problèmes spécifiques de nos professions, notamment la lutte contre le travail au rendement.

La Formation est indispensable aux Militants C.F.D.T. et cette Formation s'acquière de différentes manières.

● LA FORMATION SUR LE TAS

C'est sur le terrain de l'entreprise que se vivent les affrontements de classe et c'est sur ce terrain que se réalise la pratique syndicale. Il est indéniable que l'action syndicale est formatrice, mais elle ne suffit pas à elle seule à faire comprendre la nécessaire dimension de la lutte collective des travailleurs au-delà de l'entreprise.

● LA VIE DEMOCRATIQUE DU SYNDICAT

Les rencontres régulières en section et en syndicat, la lecture de Syndicalisme, d'HA-CUI-TEX sont également occasion de formation.

Les informations reçues par la presse syndicale ou par les contacts dans la boîte, méritent d'être confrontées collectivement et là encore, il y a possibilité d'approfondir, de se former.

● ELARGIR NOTRE VISION

C'est le but des journées d'études et sessions qui rassemblent des militants d'entreprises différentes, de régions et de professions différentes, suivant qu'il s'agisse d'initiatives locales ou nationales, professionnelles ou interprofessionnelles. Ce rassemblement de militants, par le partage des expériences, oblige forcément à dépasser le cadre étroit de notre usine ou localité et permet un enrichissement collectif.

PERMETTRE LA PARTICIPATION DU PLUS GRAND NOMBRE

La Fédération HA-CUI-TEX a cette préoccupation et prévoit au maximum la décentralisation d'activités de formation. 25 journées d'études et 10 sessions régionales sont financées chaque année sur le budget fédéral pour favoriser la participation d'un maximum de militants... et surtout de militantes qui, dans l'état actuel des choses, éprouvent beaucoup plus de difficultés que les hommes à participer à des activités de formation au plan national.

LE CONTENU DE LA FORMATION FEDERALE

Les militants ayant participé à des sessions savent que l'axe essentiel de toute la formation fédérale est le suivant :

- comprendre ce qu'est l'exploitation capitaliste,
- connaître l'orientation de la C.F.D.T.,
- rechercher des moyens concrets pour lutter contre l'exploitation en conservant notre particularité C.F.D.T.

Depuis le Congrès de DIJON en 1971, l'axe essentiel de notre formation syndicale a été celui-là et le Congrès de FLERS en mai 1974 l'a confirmé.

UNE VOLONTE DE REPONDRE AUX BESOINS CONCRETS

La commission Formation, composée des Animateurs de Formation fédérale et des responsables régionaux, se réunit deux fois par an pour s'interroger sur la Formation réalisée, contenu, méthodes, etc., mais aussi pour se pencher sur la participation.

Ce travail a permis de mieux cerner la réalité des participants et cette réalité doit nous poser question.

Il apparaît clairement que la participation aux sessions fédérales est presque toujours le fait des mêmes sections syndicales, la continuité de participation est louable et nous ne la contesterons pas, mais c'est aux autres sections syndicales que nous demandons de s'interroger sur le pourquoi de l'absence de militants en formation fédérale et, qui sait, peut-être à tout effort de formation.

Les responsables régionaux HA-CUI-TEX sont maintenant tenus informés de la participation des militants de leur Région, espérons que cette initiative aidera à modifier la situation.

Parallèlement à cela, la commission essaie de répondre aux besoins concrets et de modifier le contenu de la formation en conséquence, ainsi que les lieux de sessions.

Dans ce sens, la réalisation de session régionale est un élément positif et l'on y enregistre la participation d'un nombre plus élevé de militantes.

Dans l'avenir, notre formation contiendra une partie pratique syndicale plus importante pour répondre aux besoins des sections. C'est ainsi que des travaux pratiques seront réalisés : tracts, affichettes, prise de parole, animation de groupe, etc.

La partie organisation du syndicat et développement sera aussi l'objet de J.E. sur la gestion collective des cotisations, le recrutement et l'implantation, l'organisation de la section syndicale.

Il faut, dans les syndicats, les S.S.E., prendre des initiatives en matière de formation.

- Qui a le souci de la formation syndicale dans l'équipe ?

- Les initiatives de formation, journées d'études ou sessions sont-elles signalées à temps ?
- Utilisons-nous tous nos droits en matière de congé-éducation ?
- Utilisons-nous les possibilités de financement du Comité d'Entreprise ou de la Convention Collective ?

Autant de questions qu'il faut se poser et y répondre afin de prendre les décisions qui s'imposent.

LA FORMATION NE S'ACQUIERT PAS UNE FOIS POUR TOUTE

Ce n'est pas parce que l'on a fait une, deux ou plus de sessions que l'on sait tout, que l'on connaît tout.

Le monde est en perpétuelle évolution, notre formation doit elle aussi évoluer et les militants s'adapter aux situations pour y faire face.

Nous avons toujours à faire face au même patronat capitaliste qui, sur le fond, continue toujours à nous exploiter, mais qui, sur la forme, le fait peut être différemment qu'il y a 5, 10 ou 20 ans. Le travail en groupe, les horaires variables, etc., peuvent illusionner les travailleurs, notre façon de faire doit donc s'adapter.

A l'époque actuelle, nous devons de plus en plus dialoguer, soutenir la confrontation avec des groupes de travailleurs, s'affronter à des militants d'autres organisations formés politiquement de façon différente de nous, sommes-nous armés pour y faire face ?

Notre Formation doit donc être évolutive et répondre aux besoins du moment avec des perspectives d'avenir.

C'est dans ce sens que notre Fédération a déjà réalisé deux sessions d'analyse marxiste de la société capitaliste, c'est dans ce sens aussi que plusieurs sessions sur la conduite de réunion et l'animation de groupe ont été organisées.

Il faut développer ce genre de formation, c'est ce que nous avons décidé au cours de notre dernier Congrès.

LES SESSIONS QUI EXISTENT ACTUELLEMENT AU PLAN FEDERAL

● LES SESSIONS DE BRANCHES

Chaque année, le plus souvent vers novembre ou décembre, chaque branche réalise une session d'une trentaine de participants chacune.

Session de Militants ou de Responsables suivant le choix du conseil de la branche en question.

Ces sessions, visent soit l'élaboration de la politique revendicative de la branche, soit la connaissance de la branche elle-même.

● LES SESSIONS PREVENTION

Des problèmes de conditions de travail, nous en avons dans nos branches et les sessions prévention se justifient amplement.

Ces sessions axées sur les conditions de travail en général ou plus spécialement sur le travail au rendement ou le travail de nuit, s'adressent aux militants vivant ces situations ou ayant des problèmes dans ce domaine.

● LES SESSIONS DE RECHERCHE

Elle sont décidées par le Conseil fédéral à partir des préoccupations existantes et s'adressent à des militants impliqués directement dans cette recherche.

Par exemple, ces dernières années, ont été réalisées les sessions de recherche sur :

- la hiérarchie, les conflits et formes de lutte,
- les nouvelles méthodes de gestions patronales, etc.

● LES SESSIONS RESPONSABLES SYNDICAUX HA.CUI.TEX

Elles sont d'ordre différent et s'adressent aux membres du conseil fédéral, des conseils régionaux, responsables de syndicats, suivant les possibilités de recrutement.

- Sessions d'analyse marxiste de la société capitaliste.
- Sessions sur l'approfondissement des positions C.F.D.T.,
- Sessions pour augmenter les capacités des militants à l'animation des groupes.

● LES SESSIONS REGIONALES

L'initiative en a été prise en 1972, leur contenu et le recrutement sont placés sous la responsabilité des régions intéressées en lien avec la fédération.

- Sessions de type Prévention,
- Sessions de militants,
- Sessions de plan de travail régional, etc.

● LES RENCONTRES DE TRUSTS

Chaque année, les responsables C.F.D.T. des usines d'un même trust, exemple AGACHE-WILLOT, PROUVOST, etc. se réunissent pour confronter l'action et l'organisation syndicale sur le groupe et définir un axe de lutte pour l'année.

Sans être directement de la formation, ces rencontres annuelles en sont néanmoins l'occasion.

LA FORMATION COUTE CHER !

Voilà l'ensemble, l'éventail des sessions de formation que réalise la fédération HA.CUI.TEX.

Cela représente 20 millions d'anciens francs de dépenses dont 5 pour les seuls remboursements de salaires, le reste se répartissant entre les frais de transport et d'hébergement.

L'allègement du poste formation du budget fédéral est une nécessité. Un effort croissant au niveau des sections syndicales doit être envisagé pour obtenir dans tous les C.E. la prise en charge des congés-éducation, pas seulement en remboursement de salaire mais aussi en prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

DES ELEMENTS DANS UN ENSEMBLE

Les sessions fédérales ne sont que des éléments de formation dans un ensemble constitué également par les efforts de formation réalisés dans le cadre interprofessionnel sur le plan local ou régional.

La formation fédérale ne remplace pas la formation interprofessionnelle, elle en est un complément.

L'ensemble des formations de base du type initiation syndicale, formation générale, est le fait des régions. Par contre, tout ce qui est spécifique comme le travail au rendement ou pas pris en compte, comme l'analyse marxiste de la société capitaliste sont le fait de la fédération.

Complémentarité donc, ce qui nécessite dans tous les syndicats la connaissance des sessions existantes, la prise en compte des besoins et la mise au point d'un plan de formation à partir des besoins enregistrés.

A nous d'utiliser au mieux toutes les possibilités de Formation qui nous sont offertes.

CALENDRIER 1974/1975

FORMATION FEDERALE

DATES	LIEUX	SESSIONS	RECRUTEMENT
Septembre 1974 30 au 5 octobre	VALENCE	— Responsables T.A.S.	— S'adresse : aux responsables des sections C.R.D.F. des entreprises T.A.S.
Octobre 1974 14 au 18	BIERVILLE	— Rendement - Travail répétitif - conséquences pour les travailleurs, — luttes à mener avec la section.	— Aux militants travaillant au rendement, — Aux responsables de sections syndicales affrontés à ces problèmes.
Novembre 1974 4 au 9	BIERVILLE	— Analyse Marxiste du système capitaliste.	— Aux membres du conseil fédéral, — Aux membres des seils régionaux HA.CUI.TEX. — Aux responsables de trusts et conseils de branche.
26 au 29 26 au 29 26 au 29	BIERVILLE BIERVILLE BIERVILLE	— Branche Textile — Branche Habillage — Branche Cuirs.	— Les 3 sessions s'adressent aux militants des sections syndicales d'entreprises HA.CUI.TEX.
Janvier 1975 27 au 31	BIERVILLE*	— Analyse Marxiste du système capitaliste.	— Aux membres des conseils fédéraux - régionaux et de branche. — Aux responsables de trusts et de syndicats.
Février 1975 18 au 21	BIERVILLE*	— Travail de nuit et postées - Situation - conséquences. Action à mener.	— Aux militants travaillant dans ces conditions. — Aux responsables de sections affrontés à ces problèmes.
Mars 1975 17 au 21	BIERVILLE*	— Rendement - travail répétitif session 2 ^e degré. Nouvelles situations créées à partir des luttes. — Comment poursuivre avec les travailleurs.	— Aux militants ayant mené des luttes face au rendement et conditions de travail et ayant participé à la session 1 ^{er} degré.
Avril 1975 7 au 11	BIERVILLE*	— Rendement - travail répétitif (comme Octobre 74).	— Recrutement identique à celui d'octobre.
Mai 1975 20 au 23	BIERVILLE*	— Responsables fédéraux HA.CUI.TEX. et Blanchisserie.	— Aux responsables des sections syndicales HA.CUI.TEX. — Vise à familiariser les Militants avec les positions fédérales.

* Sous réserve de confirmation pour BIERVILLE.

A ces sessions déjà programmées pour 1974/75, viendront s'ajouter les différentes sessions de recherches ou spécialisées telle que :

- L'utilisation de la Formation Professionnelle,
- L'animation de groupe,
- La session Blanchisserie etc.

LES SESSIONS REGIONALES HA-CUI-TEX

La Fédération en organise une dizaine par an. Ces sessions s'adressent aux Militants HA.CUI.TEX. des Régions. Elles se tiendront toutes au cours du second semestre 74.

Le recrutement et le programme sont sous la responsabilité des Régions, les sections doivent donc s'informer auprès des responsables régionaux.

LES RENCONTRES DE TRUSTS

Elles se poursuivront en 1975, le calendrier définitif sera établi le 28 septembre 74 à l'occasion de la réunion des responsables de trusts et du bureau fédéral HA.CUI.TEX.

Le calendrier des différentes rencontres sera publié d'ici la fin de l'année.

LES JOURNEES D'ETUDES

Elles sont réalisées localement ou régionalement. Il faut donc s'informer des dates et des sujets abordés auprès des responsables locaux et régionaux.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

POUR PARTICIPER AUX SESSIONS DE FORMATION

La participation à une activité de Formation est un choix collectif de la section en fonction des besoins de Formation ressentis pour développer l'action syndicale C.F.D.T. dans l'entreprise.

L'inscription :

Il faut faire parvenir son inscription le plus rapidement possible à la Fédération pour les sessions fédérales, à la Région, pour les sessions régionales, afin de recevoir le dossier de préparation suffisamment tôt pour une préparation collective en équipe.

L'autorisation d'absence :

Pour bénéficier du congé-éducation (voir fiche « P » du dossier S.S.E.) il faut faire la demande auprès de la Direction, 1 mois avant la session ou moins en cas de dispositions plus avantageuses dans la Convention Collective ; Exemple : 15 jours dans la Chaussure.

EXEMPLE DE DEMANDE DE CONGE-EDUCATION

NOM
Prénom
Service

Demande de congé-éducation :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter une mise en congé du au afin de pouvoir suivre la session organisée par l'Institut Confédérale d'Etudes et de Formation Syndicales de la Confédération Française Démocratique du Travail, dans le cadre de la loi du 23 juillet 1957 accordant des congés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Le 19....
Signature :

Et maintenant, nous vous attendons à une prochaine session fédérale.

L'ALGÉRIE en 1974...

POURQUOI UN ARTICLE DANS HA-CUI-TEX SUR L'ALGERIE ?

Fin 73, début 74, une vague de racisme déferle sur la FRANCE.

De ROUBAIX au plasticage du Consulat Algérien de MARSEILLE, en passant par PARIS, l'Est, le Sud-Ouest, c'est 52 Travailleurs Algériens assassinés en 52 semaines en France. Un crime par semaine.

LE RACISME... UN POISON QUI TUE

Dépôis toujours le développement du racisme est pour le capitalisme un moyen de division et un moyen de diversion.

— **Moyen de division** : Le mécontentement qui s'accumule, les luttes et le développement de la solidarité qui unissent les travailleurs sans distinction de race et de nationalité, font peur au patronat et au pouvoir.

Ils suscitent le racisme, ils mentent pour briser l'unité et l'action des travailleurs et donc, le rapport de force.

— **Moyen de diversion** : Face à la croissance effrénée, face au gaspillage, face à une gestion empirique, l'économie des pays industrialisés devait connaître de graves difficultés. Mettre tous ces maux sur le dos du pétrole, des arabes, en développant le racisme... quelle aubaine !

UNE MANIFESTATION ANTI-RACISTE EN ALGERIE

En accord avec l'U.G.T.A. (L'Union Générale des Travailleurs Algériens), 7 responsables C.F.D.T. et 7 responsables C.G.T. se sont rendus en Algérie pour tenir dans 7 villes différentes, 7 meetings sur le racisme et permettre ainsi un renforcement de l'amitié entre les travailleurs Français et Algériens.

La Fédération HA-CUI-TEX m'a demandé de faire partie de la délégation C.F.D.T. et, aujourd'hui, de faire un premier compte rendu de ce voyage.

L'ALGERIE 20 ANS APRES

Le 1^{er} novembre 1974, les Algériens fêteront le 20^e anniversaire du déclenchement de leur lutte pour l'indépendance. Depuis 13 ans, L'ALGERIE est indépendante.

Quelle est-elle aujourd'hui

UN IMMENSE PAYS EN CONSTRUCTION

Ce qui frappe le plus en visitant l'ALGERIE, c'est que ce pays est un vaste chantier. Des villes nouvelles se construisent autour des grandes villes : ALGER - CONSTANTINE. Partout, des écoles neuves, des C.E.T., des Universités. L'Université de CONSTANTINE élaborée par l'architecte de Brasilia, vient d'ouvrir ses portes cette année. Elle doit recevoir 20 000 étudiants.

Des usines sortent de terre un peu partout. D'abord, depuis 1963, l'ALGERIE a mis en place un processus de nationalisation des terres et des usines abandonnées par leur propriétaire. Ensuite il fallait industrialiser le pays. Pour cela un premier plan quadriennal (1970 - 1973) a été réalisé. Ce plan a permis en outre la réalisation d'une industrie lourde, mécanique, chimique et pétro-chimique. Le Textile et l'Habillement n'occupent que 12 000 Travailleurs.

Ce choix, pour l'industrie lourde crée moins d'emplois que des industries de main-d'œuvre, il fallait donc éviter que la population agricole afflue en masse vers les villes. Le premier plan a donc prévu la création de 1 000 villages agricoles. Ces villages, outre les logements, c'est aussi une mosquée, une école, un dispensaire, un centre socio-culturel. 1 000 autres villages sont prévus dans le second plan qui démarre prochainement.

Les grandes fermes (ex-coloniales) sont autogérées et avec une organisation et un fonctionnement très moderne. Nous avons vu les engrains jetés sur les champs par avion.

Si quelques villages touristiques ont été créés sur la côte, le tourisme n'est pas la priorité de l'ALGERIE. « Construisons le pays, disent les Algériens, il sera toujours temps plus tard pour organiser le tourisme ».

DES HOMMES LIBRES ET FIERS

Lorsque j'ai quitté l'ALGERIE en 1960, il y avait 10 millions de gens esclaves, dominés par 130 ans de colonisation, réduits à l'état de serfs vis-à-vis des colons. Des gens déchirés par la guerre, des populations craintives, des gosses déjà vieux, qui ne savaient plus rire.

Ce qui marque le plus en mettant les pieds en ALGERIE, c'est la transformation de la population.

Des enfants, encore des enfants, partout des enfants. L'ALGERIE est un pays très jeune. Tous ces gosses, cartable sur le dos, en route vers l'école et, comme tous les gosses heureux du monde, la joie, le sourire, l'insouciance.

Des hommes libres, fiers. Lorsque l'on n'a pas connu un peuple dominé par un autre il est difficile de calculer, de mesurer son avancée vers la liberté.

Fiers d'avoir arraché cette liberté par une lutte de 7 ans qui a coûté la vie à 1,5 million d'Algériens. Mais aussi fiers de leurs réalisations et du pays en construction et aussi désireux d'oublier la guerre. « Le principal est l'avenir et non le passé » nous ont-ils dit.

Ce qui frappe aussi, c'est le **profond désir d'indépendance** du peuple Algérien. Que ce soit pour l'Est ou pour l'Ouest. L'ALGERIE est un pays intéressant et chacun aimerait bien le récupérer dans sa zone d'influence.

J'ai retenu deux réactions des camarades Algériens :

- 1°) Nous n'avons pas eu 1,5 millions de morts pendant la guerre de libération pour aujourd'hui perdre notre indépendance.
- 2°) Nous refusons tous cadeaux venant de l'Est ou de l'Ouest. Ce dont nous avons besoin, usines, matières premières, etc., nous le payons ou nous l'échangeons avec d'autres produits (pétrole - vins, etc.).

ET LA SITUATION DE LA FEMME ALGERIENNE ?

Sujet passionné pour des occidentaux.

- Les jeunes filles qui partaient à l'Université de CONSTANTINE ressemblaient aux jeunes étudiantes françaises.
- Dans l'usine textile visitée à CONSTANTINE, les hommes et les femmes travaillaient ensemble, sur les mêmes métiers et dans les mêmes salles.
- Un mouvement politique existe aujourd'hui en ALGERIE, l'U.N.F.A. (L'Union Nationale des Femmes Algériennes) et il se réunit en Congrès cette année pour la première fois.

Il semble clair que le brassage de jeunes dans les Universités, l'industrialisation du pays va modifier complètement les rapports entre les Hommes et les Femmes. Mais ne soyons pas plus royalistes que le Roi, l'ALGERIE nouvelle n'est vieille... que de 13 ans.

L'ALGERIE, CHEF DE FILE DES PAYS DU TIERS-MONDE

C'est à ALGER que s'est tenue la conférence des pays non alignés et près d'ALGER que se trouve la **Conférence permanente des non alignés**.

Le Président Boumédiène est un des principaux chefs de file de la lutte des Pays du Tiers-Monde contre le pillage des richesses par les pays riches. C'est lui qui fit entendre leurs voix à la dernière conférence de l.O.N.U.

Les options socialistes de l'ALGERIE se manifestent aussi au niveau de sa politique étrangère : Soutien constant aux Mouvements de Libération d'Afrique (Palestine, Angola, Mozambique) et par l'aide aux pays du Tiers-Monde opprimés par l'impérialisme.

Y A-T-IL DES PROBLEMES DANS LA CONSTRUCTION DU SOCIALISME ALGERIEN ?

Oh oui, sûrement ! Pourquoi pas ? Mais je me refuserais de porter un jugement après un séjour aussi court.

Je pense aussi qu'il y a un danger, c'est celui de regarder l'ALGERIE avec des yeux occidentaux et avec des idées toutes faites. C'est-à-dire, de vouloir que l'ALGERIE soit comme on le voudrait et non telle qu'elle est réellement, avec sa personnalité, sa réalité, ses mœurs, sa culture et sa richesse.

Il est certain que je suis très heureux d'avoir vu le résultat de 13 ans d'indépendance et fier d'avoir rencontré ces militants Algériens ayant une telle volonté dans la construction d'une Algérie libre, indépendante et socialiste.

B. BLONDEAU

17 mai 1974

NOTA - B. BLONDEAU a réalisé ce compte rendu en mettant sur papier ses premières impressions sur l'ALGERIE d'aujourd'hui. Ce pays nous intéresse car c'est un pays qui s'est libéré par une lutte acharnée contre les coloniseurs.

Aussi, parce que des initiatives intéressantes se réalisent et surtout parce que nous avons tous de nombreux camarades de travail et aussi des militants C.F.D.T. Algériens.

Il faut donc poursuivre la réflexion sur ce sujet.

Nous donnerons dans les mois à venir la parole :

- 1°) aux camarades Algériens militants C.F.D.T. en FRANCE,
- 2°) aux camarades coopérants en ALGERIE (syndiqués à la C.F.D.T.).

Habillement

(Confection Civile)

SALAIRS MINIMA

Avenant S. 26 du 9 juillet 1974

Applicables à partir du 1^{er} juillet 1974

OUVRIERS

Catégories et coefficients correspondants	Horaires		Mensuels (174 h)	
	Minima hiérarchiques	Garantis après 3 mois	Minima hiérarchiques	Garantis après 3 mois
Cat. A Coeff. 1,00	Francs 5,60	Francs 6,40	Francs 974	Francs 1 114
» A' » 1,03	5,77	6,40	1 004	1 114
» B » 1,05	5,88	6,50	1 023	1 131
» C » 1,08	6,05	6,60	1 053	1 148
» C' » 1,12	6,27	6,70	1 091	1 166
» D » 1,15	6,44	6,80	1 121	1 183
» E » 1,18	6,61	6,90	1 150	1 201
» F » 1,20	6,72	7,00	1 169	1 218
» G » 1,25	7,00	7,10	1 218	1 235
» H » 1,30	7,28	7,34	1 267	1 277
» I » 1,35	7,56	7,61	1 315	1 324
» I' » 1,40	7,84	7,87	1 364	1 369
» J » 1,55	8,68		1 510	
» K » 1,65	9,24		1 608	

ALORS QUE !

— les salaires de l'Habillement sont déjà en retard de plus de 20 % par rapport aux autres professions,

— que les prix ont augmenté de 6 % depuis le dernier accord de salaire,

— que l'indice des prix qui rend compte de cette augmentation, est contesté par les Organisations Syndicales car il ne révèle pas la perte de pouvoir d'achat des Travailleurs et encore moins de ceux qui ont des bas salaires,

— que le Gouvernement et maintenant le Patronat proclament... (c'est tout) qu'il faut augmenter plus les bas salaires,

L'AUGMENTATION pour ce dernier accord n'a été que de 5,6 %. La C.F.D.T. et la C.G.T., ont de ce fait, refusé de signer.

L'ACTION doit se POURSUIVRE pour OBTENIR :

- UN SALAIRE MINIMUM DE 1 500 F pour 40 heures par semaine,
- UNE AUGMENTATION de 200 F par MOIS pour TOUS.

Accord de mensualisation du 29 Janvier 1971

Modifié par l'Avenant du 5 octobre 1973

Vous pouvez vous le procurer à la Fédération au prix de 0,20 F

GARANTIES A FAIRE APPLIQUER

- **MALADIE et ACCIDENT (autre que accident du travail)**
 - Après 3 ans, 40 jours, moins 4/30^e du salaire mensuel précédent.
 - Après 6 ans, 70 jours, moins 3/30^e du salaire mensuel précédent.
 - Après 9 ans, 90 jours, moins 3/30^e du salaire mensuel précédent.
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL**
 - 30 jours après 6 mois de présence,
 - 40 jours après 2 ans de présence,
 - 70 jours après 5 ans de présence,
 - 90 jours après 9 ans de présence.
- **JOURS FERIES**
 - Paiement à tous les salariés, des jours fériés légaux tombant un jour travaillé. L'indemnité est calculée de la même manière que celle du 1^{er} mai.
- **RECUPERATION DES JOURS FERIES**
 - Depuis le 1^{er} janvier 1974, la récupération est totalement supprimée.
- **CONGES PAYES**
 - Dans le calcul du 1/12^e, toutes les indemnités ayant supporté les retenues de Sécurité Sociale, sont comptées (exemple : maladie, accident de travail, maternité, au-delà du plafond de 90 % Sécurité Sociale, etc.).
- **DEPART EN RETRAITE**
 - Après 5 ans : 1/2 mois,
 - Après 10 ans : 1 mois,
 - Après 15 ans : 1 mois 1/2,
 - Après 20 ans : 2 mois,
 - Au-delà de 20 ans, 1/2 mois supplémentaire par tranche de 10 ans.
- **INDEMNITE DE CONGEDIEMENT**
 - 2/20^e de mois par année de présence ou 20 heures de 2 à 5 ans de présence,
 - 3/20^e de mois après 5 ans de présence,
 - 4/20^e de mois après 15 ans de présence.

— ★ —

Avant 1971, aucune de ces garanties n'étaient applicables, elles ont été obtenues par l'Action des Travailleurs organisés.

Beaucoup de chemin reste à parcourir, par exemple, l'application de l'accord aux Travailleurs à domicile, de même pour une amélioration importante pour obtenir :

UN SEUL STATUT POUR TOUS LES TRAVAILLEURS.

Employés Agents de Maîtrise Ingénieurs et Cadres

Appointements Mensuels Minima

(base 174 heures par mois)

Applicables au 1^{er} juillet 1974

Valeur du point mensuel : 974,40 F

Coefficients	Appoin- tements minima 3 ans	Garantie d'appointements minima en fonction de l'ancienneté				
		3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans et plus
1.00	Francs 974	Francs 1 006	Francs 1 038	Francs 1 070	Francs 1 103	Francs 1 135
1.03	1 004	1 037	1 070	1 103	1 137	1 170
1.10	1 072	1 107	1 143	1 178	1 214	1 249
1.15	1 121	1 158	1 195	1 232	1 269	1 306
1.20	1 169	1 208	1 246	1 285	1 323	1 362
1.25	1 218	1 258	1 298	1 339	1 379	1 419
1.30	1 267	1 309	1 351	1 392	1 434	1 476
1.35	1 315	1 358	1 402	1 445	1 489	1 532
1.40	1 364	1 409	1 454	1 499	1 544	1 589
1.45	1 413	1 460	1 506	1 553	1 600	1 646
1.50	1 462	1 510	1 558	1 607	1 655	1 703
1.55	1 510	1 560	1 610	1 659	1 709	1 759
1.60	1 559	1 610	1 662	1 713	1 765	1 816
1.65	1 608	1 661	1 714	1 767	1 820	1 873
1.70	1 656	1 711	1 765	1 820	1 875	1 929
1.75	1 705	1 761	1 818	1 874	1 930	1 986
1.80	1 754	1 812	1 870	1 928	1 986	2 043
1.85	1 803	1 862	1 922	1 981	2 041	2 100
1.90	1 851	1 912	1 973	2 034	2 095	2 156

(suite au verso)

SUPPLEMENTS DE POINTS APPLICABLES AUX EMPLOYES POUR LANGUE ETRANGERE UTILISEE DANS LE TRAVAIL

Pts	— 3 ans	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans
+ 20	195	201	208	214	221	227
+ 30	292	302	311	321	331	340

(suite de la page 3)

Coefficients	Appoin- tements minima — 3 ans	Garantie d'appointments minima en fonction de l'ancienneté				
		3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans et plus
1.95	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs
1 900		1 963	2 025	2 088	2 151	2 213
2.00		2 013	2 078	2 142	2 206	2 271
2.10		2 114	2 181	2 249	2 316	2 384
2.20		2 215	2 286	2 356	2 424	2 498
2.30		2 315	2 389	2 463	2 537	2 611
2.40		2 416	2 493	2 571	2 648	2 725
2.45		2 466	2 545	2 623	2 702	2 781
2.50		2 516	2 597	2 677	2 758	2 838
2.60		2 533	2 617	2 700	2 784	2 867
2.70		2 631	2 718	2 805	2 891	2 978
2.75		2 680	2 768	2 857	2 945	3 034
2.80		2 728	2 818	2 908	2 998	3 088
3.10		3 021	3 121	3 220	3 320	3 420
3.30		3 216	3 322	3 428	3 534	3 641
3.40		3 313	3 422	3 532	3 641	3 750
3.50		3 410	3 523	3 635	3 748	3 860
3.60		3 508	3 624	3 740	3 855	3 973
3.70		3 605	3 724	3 843	3 962	4 081
3.80		3 703	3 825	3 947	4 070	4 192
4.00	3 898	← A compter de ce coefficient, plus de garantie en fonction de l'ancienneté.				
4.20	4 092					
4.40	4 287					
4.50	4 385					
5.00	4 372					
5.20	5 067					
6.00	5 846					

CADRES DEBUTANTS

Coefficients	Appointments minima
2.50	Francs
2.90	2 436
3.20	2 826
	3 118